



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du

Lundi 22 août 2022 à 19h30

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux août à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Patrice SAVARY, Paul MARTEL, Franck PAULAY, Nicolas FAUCHEUX et Mesdames Monique LE THIEC, Ange CROGUENOC, Martine ROCA et Maryvonne MORICE

Etaient absents : Messieurs Samuel GUYONVARCH, Alexis JANDET (donne pouvoir à Monique LE THIEC), Bernard HASPOT (donne pouvoir à Patrice SAVARY) et Mesdames Anne-Laure MARCHAL, Aurélie LE FICHER et Sabrina LANOE (donne pouvoir à Franck PAULAY)

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance :
Maryvonne MORICE

L'ordre du jour est abordé :

1/ Validation du compte-rendu de la séance du lundi 11 juillet 2022

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, VALIDE le compte-rendu de la séance de conseil municipal du lundi 11 juillet 2022.

2/ Vente de l'assiette foncière nécessaire à l'édification des bâtiments du chantier naval

Monsieur Paul MARTEL fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur David Lappartient, Président de la Compagnie des Ports du Morbihan, validant notre proposition de la vente d'une partie de terrain, située sur les parcelles AB 0003 et AB 0004 d'environ 212 m² au prix de 200 €/m² soit d'un montant net vendeur de 42 400 euros

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Paul MARTEL,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à vendre ce terrain de 212 m² au prix de 200 €/m² ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction

3/ Location de foncier communal pour les aménagements paysagers du chantier naval

Monsieur MARTEL expose :

Une convention d'occupation temporaire du domaine public et privé communal lie la commune de La Roche-Bernard avec le syndicat du port de La Roche-Bernard / Férel / Marzan. Le renouvellement de cette convention a été signée le 24 mars 2022.

Les surfaces mises à disposition devant être modifiées pour s'adapter aux aménagements paysagers du chantier naval et de la nouvelle capitainerie, il convient de modifier les termes de cette convention.

Vu l'exposé de Monsieur MARTEL ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de modifier la convention signée le 24 mars 2022**
- **PRECISE que cette modification concerne les surfaces mises à disposition**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer une nouvelle convention**

4/ Déclassement du Domaine Public de l'ancienne école des Petits Murins

Monsieur MARTEL expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

CONSIDERANT que le bien communal sis rue des écoles à Nivillac était à l'usage une école publique

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où l'école Publique des Petits Murins a été délocalisée rue de la piscine à Nivillac (56130).

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE la désaffectation du bien sis rue des écoles**
- **DECIDE du déclassement du bien sis rue des écoles, du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.**

5 / Bail commercial : Monsieur Dominique BLANCHO

Monsieur MARTEL expose :

Par délibération du 11 juillet 2022 (n°54/2022), le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour accepter de conclure un bail commercial avec Monsieur Dominique Blanco, boucher / charcutier / traiteur pour une surface de 211 m² sur le site de l'ancienne école des petits murins (coté Boulevard de Bretagne).

Le montant du loyer convenu (hors indexation) est de :

- | | |
|---|------------|
| - Année N | 1 750 € HT |
| - Année N+1 (1 ^{er} semestre) | 2 000 € HT |
| - Année N+1 (2 ^{ème} semestre) | 2 200 € HT |
| - Année N+2 | 2 500 € HT |

Suite aux demandes d'autorisations d'urbanisme en cours d'instruction, le début du bail sera arrêté entre le 15 novembre 2022 et le 1^{er} janvier 2023.

Vu l'exposé de Monsieur Paul MARTEL ;

Après discussions et délibérations, l'assemblée, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le bail commercial avec Monsieur Dominique BLANCHO**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces qui s'y rapportent.**

6 / Bail commercial : Monsieur Nathan DELEAUNE

Monsieur MARTEL expose :

Par délibération du 11 juillet 2022 (n°55/2022), le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour accepter de conclure un bail commercial avec Monsieur Deleaune, facteur de pianos, réparation et vente de pianos sur le site de l'ancienne école des petits murins.

Le début du bail est arrêté au 1^{er} janvier 2023 (avec gratuité du mois de janvier 2023)

Le loyer mensuel a été fixé à 12 € HT le m², charges (eau, électricité, chauffage) comprises

Vu l'exposé de Monsieur Paul MARTEL ;

Après discussions et délibérations, l'assemblée, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le bail commercial avec Monsieur Nathan DELEAUNE**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces qui s'y rapportent.**

7 / Maison des assistantes maternelles

Au regard des demandes faites par des familles ayant des enfants en bas-âges, dans le cadre du site de l'ancienne école des PETITS MURINS il a été étudié le projet de réaliser une maison des assistantes maternelles (MAM) et mettre 176 m² de bâtiment plus une cour à disposition pour en assurer le fonctionnement.

L'association EVEIL&MOI réunissant trois assistantes maternelles se sont proposées pour prendre en charge le fonctionnement de cet équipement.

Suite aux demandes de financement du projet, aux demandes administratives rattachées à ce projet, assurées par le cabinet d'architecte ARCHIBLOCK dont le siège est à La Roche Bernard retenu par délibération du 29 novembre 2021 les travaux de rénovations et d'adaptations sont actuellement terminés permettant l'ouverture prochaine du site.

Pour permettre l'ouverture de l'établissement, il est nécessaire d'autoriser l'association EVEIL & MOI à prendre en charge le fonctionnement et signer un accord d'occupation des lieux, renouvelable, pour un loyer mensuel évolutif à compter du 5 septembre 2022 et autoriser l'ouverture de l'établissement.

Le loyer (charges comprises) convenu est ainsi de :

- Année N (à compter du 05/09/2022) 350 € HT
- Année N+1 400 € HT
- Année N+2 450 € HT

Après discussions et délibérations, l'assemblée, à l'unanimité :

- **AUTORISE l'ouverture de l'établissement à compter du 5 septembre 2022**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer un accord d'occupation des lieux avec l'association EVEIL&MOI pour un loyer mensuel de 350 € HT la 1^{ère} année (à compter du 5 septembre 2022), 400 € HT, la 2^{ème} année et 450 € HT la 3^{ème} année**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces qui s'y rapportent.**

8 / Décision modificative n° 2 : Budget principal de la commune

Monsieur SAVARY expose :

Des travaux d'enfouissement de réseaux électriques (chemin du Pâtis) ont été réalisés par le SDEM. Cette dépense d'un montant de 10 746.41 € n'a pas été prévue sur le budget de la commune.
Il convient donc d'ajouter du crédit au chapitre 204.

Par ailleurs, il convient d'augmenter de 15 000 € le chapitre 012 (charges de personnel) afin d'éviter un manque de crédit en fin d'année.

Monsieur SAVARY propose ainsi la décision modificative suivante :

56195	CNE LA ROCHE BERNARD	DM n°2 2022
Code INSEE	CNE LA ROCHE BERNARD	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

REGULARISATIONS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-625 : Déplacements et missions	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2041482 : Subv. autres communes - Bâtiments et installations	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vu l'exposé de Monsieur SAVARY

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE la décision modificative n° 2 au budget principal de la commune telle-que présentée ci-dessus
- CHARGE Monsieur Le Maire de signer les pièces qui s'y rapportent

9 / Lancement consultation : assistance à maîtrise d'ouvrage Assurances

Déjà voté lors du conseil municipal du 30 mai 2022

10 / Questions diverses

- **Maison des Assistantes Maternelles-point travaux**

Tapis d'enrobé, escalier manquant, boîte aux lettres seront faits le 23 août 2022

Régilage des terres prévu avant ouverture

Une inauguration sera prévue au mois d'octobre

- **La Voûte-avancement du dossier**

Mise en ligne du dossier de consultation des entreprises : le 29 juillet 2022. A ce jour, 9 entreprises ont retiré un dossier

Date limite remise des plis : 5 septembre 2022

Commission d'appel d'offres, ouverture des plis : 14 septembre 2022 à 16h30

Validation des entreprises : lors du CM du 19 septembre 2022

Demande de subvention au titre de la DSIL d'un montant de 150 000 € acceptée

- **Inauguration du théâtre de verdure-17 septembre 2022**

Inauguration officielle à 19h30 et concert de Lili Cross et Thierry Chazelle, artistes locaux à 20h30

Financement par l'association des commerçants

Plusieurs financeurs ont répondu présents : 2 300 € pour le moment

Coût total de la manifestation : environ 5000 € TTC

Une buvette sera installée

- **Camping-CA à mi-août**

Au 18 août, le chiffre d'affaires était d'environ 98 000 € TTC (68 000 € en 2021)

Les vacanciers sont satisfaits du camping

Quelques Problèmes de nuisance néanmoins

Cabane de randonneurs n'ont pas encore été installées, retard de livraison

La location des vélos électriques n'a pas fonctionné comme prévu

- **Rue saint James-réunion de bilan suite mise à sens unique**

Prévoir une réunion pour faire un bilan de la saison

- **Eaux Pluviales**

Un marché de schéma des eaux pluviales va être lancé afin de trouver des solutions aux problèmes récurrents

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance vers 21h00



